

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**République Française****SAINT-DIONISY****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°014/2023****Séance du 22 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois, et le vingt deux mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. FARGES, Mme ZAJDNER, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme ORAND GABRIEL, Mme MANE

Absents excusés : Mme CAMBET PETIT JEAN (donne pouvoir à Mme ZAJDNER), M. JURADO, Mme LIRON

Absent non excusé :

Secrétaire : M. QUENTIN

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procurations :	01

**OBJET : AMENAGEMENT DE LA RD40A – CONVENTION AVEC LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL : TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET FINANCEMENT**

Rapporteur : François CHARRIERE

Par la décision du 23 septembre 2022, le Maire a sollicité l'octroi d'une subvention au Conseil Départemental du Gard pour la phase d'études de l'aménagement et la mise en sécurité de la route de Calvisson (RD40a). Le Conseil Départemental lors de la commission du 16 décembre 2022 a décidé d'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement pour l'étude de l'aménagement de la RD40a, en traversée d'agglomération.

Dispositions financières :

Coût total de l'étude	6 800.00 € HT
Participation financière du Département	4 080.00 € HT (60% du coût total)
Reste à charge pour la commune	2 720.00 € HT (40% du coût total)

Le commencement d'exécution des études devra avoir lieu dans un délai de 1 an à compter de la date de notification de la convention par le Département à la Commune. Les études devront être achevées dans un délai de 3 ans.

Le terme de la convention intervient sur présentation par la Commune du solde de tout compte de l'opération objet de la convention.

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Affiché le

ID : 030-213002496-20230323-DEL14_2023-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour :

- approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement dont il a pris connaissance ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte s'y afférant.



Fait à Saint-Dionisy, le 23 mars 2023

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE